

# 25KM - La Passagère

## RÉGLEMENT - 3 MAI 2026



**Manifestation sportive et rassemblement chaleureux, La Passagère s'attache à saisir pleinement celles et ceux qui souhaitent conjuguer course à pied et paysages d'exception.**

**Parcours :** 25 km

**Départ :** Boulevard Jules Verger – Dinard  
Départ à 8h30

**Arrivée :** Avenue Franklin Roosevelt –Saint-Malo

**Récompenses :** Aux 3 premiers du classement scratch hommes et femmes et aux 3 premières équipes du Challenge entreprises. Un lot sera remis à chaque finisher.

**Inscriptions & engagements :**

- Individuel : **25 euros**
- Inscriptions **uniquelement** sur Nexrun

**Renseignements pratiques :**

www.nexrun.fr ou www.lapassagere.fr  
Mais aussi sur les réseaux sociaux : Facebook & Instagram

**Ravitaillements : Les coureurs auront un ravitaillement en eau à mi-parcours.** Un **ravitaillement complet** sera prévu à l'arrivée.

**Navettes :** Des **navettes** seront assurées avant le départ de la course de Saint-Malo vers Dinard. Le tarif appliqué est de **5€ par coureur**. Seuls les coureurs qui y ont souscrits pourront en bénéficier.

**Chronométrage :** Enregistrement des temps par **puce électronique** par Chronowest.

**Attention : barrière horaire à 14h00** (au-delà de ce temps, pas de classement. La sécurité des concurrents encore sur le parcours ne pouvant être assurée, les concurrents sont placés automatiquement hors course.)

**Circulation accompagnateurs :**

Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de la course, **aucun accompagnateur ne peut être admis dans la course.**

**Protocole sanitaire :** une application stricte du protocole qui sera en vigueur le jour de l'événement sera appliquée.

**Remise des dossards :** Samedi 2 mai, de 14h à 18h00, à l'**IUFS**, 27 avenue Franklin Roosevelt à St Malo et le dimanche 3 mai, de 8h à 9h, sur la zone de départ Boulevard Jules Verger à Dinard. **Seuls les dossiers complets** pourront être retirés. Nous vous invitons à vérifier le statut de votre dossier sur le site NextRun. Dossard nominatif non remboursable, non échangeable.

**Bourse aux dossards :** Lorsque la course sera complète, une bourse aux dossards sera mise en place sur Nexrun pour revendre un dossard.



### Incidence course / environnement :

Vous allez emprunter le GR34 et courir dans un environnement exceptionnel. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et des détritus jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Les concurrents se verront **DISQUALIFIÉS** par les organisateurs en cas de pollution ou de dégradation du site.



**Assurances :** Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès d'Axa. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer **personnellement**.



**Annulation de la course :** En cas de force majeur, catastrophe naturelle, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.



**Assurance annulation individuelle de dossier :** L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement d'inscription ; **seules les personnes ayant souscrit l'assurance annulation lors de l'inscription** peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance. Voir les conditions au moment de la souscription à l'assurance.

### Procédure de remboursement via Meetch

La demande de remboursement s'effectuera via une interface dédiée, accessible depuis votre contrat d'assurance.

Deux options vous seront proposées :

- Remboursement à hauteur de 70 % du montant du dossier, sans justificatif ;
- Remboursement à 100 % du prix du dossier, sur présentation d'un justificatif (hors commission NextRun et frais de service).



### Licence & Certificat médical :

Conditions obligatoires pour participer à l'épreuve :

- **Être né(e) en 2008 ou avant**. La course n'est pas ouverte au mineur.
- **Présenter une licence délivrée par la FFA** en cours de validité comportant la mention « **en compétition** ».

**Pour les non licenciés :** Fournir un PPS valide le jour de la course. (<https://pps.athle.fr/>)

**DROIT D'IMAGE - UTILISATION D'IMAGE :** En participant à la course, chaque coureur autorise les organisateurs, leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il apparaît, prises lors de l'événement, pour des supports promotionnels, publicitaires ou éditoriaux, dans le monde entier, pendant une durée de 2 ans.

**CNIL :** Conformément au RGPD et à la loi "Informatique et Libertés" n°78-17, les coureurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant : [lapassagere@roullier.com](mailto:lapassagere@roullier.com). Pour plus de détails, consultez notre politique de confidentialité.